

## COMPTE-RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 FEVRIER A 21H00.

L'an deux mil VINGT-DEUX le 10 Février à 21h00, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 04/02/2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

**Présents** : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX, Florian COLLEY

**Secrétaire de séance** : Sébastien PINZETTA

**Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 10 Décembre 2021 a été validé à l'unanimité.**

### DISCUSSIONS ET INFORMATIONS

L'Office de Tourisme s'est excusé de ne pouvoir être représenté au conseil municipal. Leur venue est repoussée à une date ultérieure.

#### **- ORGANISATION DE FESTI SAINT-VERAN**

En présence d'**Annick DANIELS**, présidente, et de **Marie-Odile LECOMTE**, membre du CA.

Présentation par **Jacqueline TURINA** : L'association Festi Saint-Véran fonctionne notamment grâce à la subvention annuelle de la commune (environ 7 000€) qui permet d'organiser les événements tels que concerts, fête des traditions, course de caisse à savon, descentes aux flambeaux, etc. Malheureusement, une limite se fait sentir, avec le besoin d'avoir un animateur qui puisse prendre en charge l'organisation. L'année dernière, **Arnaud MISSIMILLY** avait été mis à disposition par la mairie à mi-temps pour l'été. Mais les animations étaient déjà prévues en amont. Il serait plus opportun d'avoir un salarié à l'année à mi-temps qui puisse prévoir ses animations, sélectionner les prestataires etc. Il y a actuellement une grosse équipe de bénévoles, l'association remercie d'ailleurs les habitants du village qui participent. Mais cela ne suffit plus aujourd'hui, il convient d'apporter une dynamique nouvelle, un animateur qui amène de la fraîcheur. Il y a certes un gros noyau de personnes qui participent (fête des traditions : 60 bénévoles). Pour les descentes aux flambeaux par exemple, il faut aller chercher le vin chaud, le préparer, l'apporter au pied des pistes car c'est l'ESF qui organise, et il n'y a souvent que 2 bénévoles pour tout faire. Un animateur ne remplacera pas les bénévoles, mais il pourra organiser et faire le lien entre tous.

Le budget de Festi pour cette année 2021 a été d'environ 18 000€, avec 7 000€ de subventions de la mairie, 7 000€ également de vente de pain, gâteaux, 1 500€ de tours de chapeau, 1 750€ de cotisations des adhérents, et également une subvention du Département qui varie selon les années, et représente environ 900€. Les animations proposées arrivent à hauteur de ce que la mairie donne. Mais il y a également un manque de disponibilité qui se fait de plus en plus ressentir.

**Jacqueline TURINA** souhaiterait que Festi Saint Véran dispose d'un emploi à mi-temps

**Sébastien PINZETTA** se rappelle qu'il y avait eu une employée il y a quelques années, était-elle employée par Festi ? Oui, il y a eu plusieurs, à mi-temps, sauf **Dominique MENEL** employé à plein temps à l'année. Puis il y a eu la création de la Maison du Soleil, donc la subvention pour Festi a été largement diminuée. Depuis 2017, la subvention de la commune vacille entre 7 000 et 10 000€, mais son fonctionnement arrive en limite du fait de n'avoir que des bénévoles.

**Frédérique MARROU** demande si le coût d'un mi-temps à l'année a été évalué ? **Jacqueline TURINA** informe qu'elle l'estime à 15 000€ avec les charges.

**Frédérique MARROU** demande si c'est Festi ou la commune qui embaucherait ? Ce ne peut pas être la commune, car elle ne peut pas embaucher pour mettre un salarié à disposition d'une association. Ce serait donc Festi, mais financé par la commune. D'où la demande d'aujourd'hui.

**Mathieu ANTOINE** approuve, comme l'ensemble du conseil, la demande de Festi Saint-Véran et estime qu'il y aura lieu d'arbitrer au moment du vote du budget. Festi apporte à tout le monde, au

village et aux socio professionnels. Une cotisation à hauteur de 25€ pour des résidents qui participent beaucoup, et des socio professionnels qui ne sont pas disponibles l'été, peut se réfléchir d'après lui. **Jacqueline TURINA** précise que les socio professionnels sont certes peu disponibles en pleine saison, mais ils restent très sollicités pour les vins chauds, pour les lots, pour des hébergements, des repas etc. Et tous sont généreux, c'est leur manière de participer. **Hervé GOUILLON** propose un système de différents paliers de cotisations, mais sans imposer, au choix : une cotisation premium, une cotisation de base etc.

**Jean-Pierre IMBERT** pense qu'il y a tout intérêt à débloquer cette somme car un petit village avec de telles animations, ce serait dommage de retomber à zéro. **Jacqueline TURINA** rappelle qu'il y a aussi des personnes qui sont là depuis longtemps, les idées se renouvellent moins, le programme s'essouffle. Mettre quelqu'un de plus jeune serait motivant pour tous.

**Florian COLLEY** soulève qu'un salaire pour un mi-temps n'est pas énorme, pour un travail qui en plus prend un plein-temps sur l'été, sans donc pouvoir faire un autre travail à côté. Mais Festi a déjà des demandes donc cela ne devrait pas être compliqué de recruter.

#### - PRESENTATION DE NOEMIE LAFOND

Embauchée récemment à la Communauté de communes en secteur déchets. **Noémie LAFOND**, qui habite Saint-Véran, occupe le poste de médiatrice : elle a pour fonction de mettre en place la tarification incitative, c'est-à-dire une tarification au réel. **Noémie** est là pour établir une communication entre les communes, la Communauté de communes, et que chacun puisse avoir une interlocutrice pour échanger, faire remonter les problèmes (cartons déchets sauvages etc.).

**Mathieu ANTOINE** rappelle qu'il est interdit de poser des objets (cagettes et autres) à côté des moloks, et qu'il ne faut pas empêcher le ramassage des moloks notamment avec les véhicules mal stationnés, qui est un problème récurrent.

**Jean-Pierre IMBERT** et **Jacques ISNEL** relèvent encore une fois l'idée de récolter les cartons en début de semaine et non en milieu. **Noémie LAFOND** rappelle que les camions cartons sont les mêmes que les camions ordures ménagères, donc si les agents ramassent les cartons en début de semaine, ils ne pourront pas ramasser les ordures ménagères qui sont privilégiées en raison de leur plus grand nombre et de leur forte odeur. **Mathieu ANTOINE** et le conseil souhaite bonne chance à **Noémie** en espérant qu'elle puisse rester sur le village.

#### - FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL ESTIVAL ET DU PARKING

**Mathieu ANTOINE** souhaite anticiper la saison estivale. L'année dernière, une forte fréquentation de véhicules avait été notée du 15 Juin au 15 Septembre avec un début et une fin de période sans contrôle, sans accueil. **Mathieu ANTOINE** propose donc de revoir les dates de début et de fin de ce service. **Hervé GOUILLON** mentionne que sur les périodes de Juin et Septembre, ce sont surtout des randonneurs donc des flux de voitures surtout le matin. Ce n'est peut-être pas nécessaire d'avoir deux salariés à plein temps et toute la journée sur 4 mois.

**Frédérique MARROU**, **Delphine MATHIEU** et **Jacques ISNEL** rappellent qu'il y a un nombre important de voitures qui franchissent les sens interdits pour aller sur la route de la Mine, la circulation est infernale à Pierre Belle.

**Mathieu ANTOINE** avait fait la demande auprès de la Communauté de communes en fin de saison d'été 2021, d'avoir une navette en Juin et Septembre mais qui fonctionne a minima. **Jeanine CHARDAN** doute que la mise en place de la navette règle réellement le problème des voitures jusqu'à Sainte-Luce.

**Hervé GOUILLON** est hésitant entre le coût de la navette supplémentaire en Juin et Septembre, plus deux salaires sur 4 mois. Est-ce que la commune n'a pas plutôt intérêt à tout de suite réfléchir à un système de barrière à l'entrée du village ? Bien que la compétence soit passée à la Communauté de communes, la commune paye quand même le déficit par le système des attributions de compensations. **Mathieu ANTOINE** admet que la discussion est bien en amont de la saison, mais si la décision est prise de mettre en place le service d'accueil (et peut-être de navette) du 15 Juin au 15 Septembre, il faudra anticiper, prévenir les socio professionnels, les loueurs ect. **Frédérique**

**MARROU** pense que c'est une bonne solution pour la circulation. **Delphine MATHIEU** se pose la question de la rentabilité, que ce ne soit pas déficitaire pour la commune, mais que c'est une réalité, le problème de la circulation se règle en bas à l'accueil.

- **Neige de culture et travaux sur le domaine skiable de Beauregard (Molines/St-Véran)**

**Frédérique MARROU** informe qu'une réunion a eu lieu le 20/01 à Molines avec **Valérie GARCIN**, Maire de Molines et Présidente du Syndicat Mixte du Queyras, **Mathieu ANTOINE** Maire de Saint-Véran, **Philippe CLEMENCEAU** Président du SIVU de Beauregard, **Frédérique MARROU** Vice-présidente du Syndicat Mixte du Queyras et conseillère municipale de Saint-Véran, **Romain ALLAIX** 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Molines et délégué au Syndicat Mixte du Queyras pour le SIVU de Beauregard, **Serge CHALLOT** 2<sup>ème</sup> adjoint de Molines, , **Nicolas PERRETTA** Directeur de la régie, **Alexandre SIMIAND** Directeur technique de la régie, **Emmanuel CHANCEL** Responsable neige de la régie et **Julie DUMAS** du Syndicat Mixte du Queyras.

Plusieurs points ont été abordés : le profilage de la piste du bas de l'Inglin (problème quand il fait chaud, par rapport à la pente de la piste), le problème des croix de missions qui ne sont plus enlevées et actuellement protégées par des matelas par la régie ainsi que l'arrivée du grand téléski du Bouticari traversée également par la piste bleue L'Inglin. Enfin, la question de la neige de culture a été abordée : sans neige de culture, il n'y aurait probablement pas eu de station cette année.

Actuellement, la réserve collinaire est remplie par un système de pompage, prit dans la nappe phréatique de Fontgillarde, ce qui pose problème pour l'eau potable de Molines.

Plus la température est basse et plus la quantité de neige produite sera importante. **Mathieu ANTOINE** rappelle qu'aujourd'hui, 76 000 m<sup>3</sup> d'eau sont octroyés par dérogation. Le besoin pour enneiger le domaine skiable de Beauregard est de 120 000 m<sup>3</sup>. Il y a donc un besoin de rajouter 50 000 m<sup>3</sup> qui correspondent à deux remplissages supplémentaires de la réserve. Il ne s'agit pas de développer le domaine skiable mais de sécuriser l'activité de ski alpin. L'objectif est de réduire la période de production de neige, (19 jours actuellement) en remplissant plus rapidement la réserve collinaire (19 jours actuellement aussi), et en augmentant la puissance de production (Sur Saint Véran). La commune a largement la capacité de fournir les 50 000 m<sup>3</sup> sans porter atteinte au réseau de distribution. Ce prélèvement d'eau serait bien entendu pris en charge par la Régie.

L'investissement serait supporté par le SIVU (communes de Molines et Saint-Véran) partagé en deux, à hauteur de 10 % du coût total.

**Jean-Pierre IMBERT** trouve cela très dommage de ne pas avoir été prévenu en tant que représentant du SIVU, et que **Jacques ISNEL** n'ait pas non plus été convié, étant responsable de l'eau. De plus, c'est la commune de Molines qui a refusé de prendre l'eau à une époque sur St-Véran. Il est pour lui inconcevable que les Saint-Vérannais payent l'eau plein pot, pour ensuite aller la donner gratuitement à Molines. **Mathieu ANTOINE** rappelle que ce n'est pas pour la commune de Molines mais bien pour l'ensemble de la station donc également pour Saint-Véran, et qu'il en va peut-être de l'avenir de la station. Les querelles des années précédentes n'ont plus lieu d'être. Il n'a pas non plus été question de l'offrir à la station. **Mathieu ANTOINE** précise à **Jean-Pierre IMBERT** qu'il ne s'agit à ce stade que de discussions et qu'il était nécessaire de recueillir les éléments techniques au préalable.

**Jacques ISNEL** précise qu'avec le système présenté, la commune revendrait l'eau 0,1cts d'euro à la régie, alors que les habitants la paye 0,8cts. Par ailleurs, il se bat avec **Mathieu ANTOINE** depuis le début du mandat afin de réduire au maximum les fuites sur le réseau d'eau potable. Il ne faudrait pas que ce système, de prendre sur le trop-plein de la commune pour amener l'eau jusqu'à la réserve, endommage le réseau d'eau potable, ce qui serait contre-productif.

**Frédérique MARROU** précise qu'il conviendra de poser un compteur au niveau du tuyau qui ira à la réserve et ce sera à l'Agence de l'eau de fixer le tarif de revente à la régie. Il n'est pas question ici de gratuité. **Jean-Pierre IMBERT** ne voit pas pourquoi la commune devrait augmenter les tarifs d'eau des usagers de son village mais faire une quasi gratuité à la régie qui elle, ne fait aucun cadeau aux habitants qui sont nombreux à avoir des terrains sur le domaine skiable, comme par exemple un tarif préférentiel pour les forfaits de ski.

## DELIBERATIONS

### 1- Retrait de la délibération n° 24-11-2021- 10

La délibération n° 24-11-2021- 10 instaurait, comme chaque année, l'indemnité de gardiennage attribuée à Monsieur **BRUNET Joseph** pour le gardiennage de l'église à hauteur de 500€. Le contrôle de légalité a demandé à ce que cette délibération soit retirée et prise de nouveau avec le montant maximum autorisé par circulaire préfectorale de 2018, soit 479.86€. La délibération n° 24-11-2021- 10 est donc retirée. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 2 – Indemnités de gardiennage 2021

Suite au retrait de la délibération précédente, et afin que Monsieur **BRUNET Joseph** ait ses indemnités, il convient de voter ces dernières de nouveau, au tarif de 479.86€ pour l'année 2021. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 3- Participation aux frais du poste de pompier volontaire saison hiver 2021-2022

Comme chaque année, un pompier volontaire est recruté en renfort pour la saison, basé sur aiguilles. Les frais sont partagés entre les 6 communes du Queyras, Ceillac n'étant pas concerné car rattaché à Guillestre. La Communauté de communes prend 6 000€ à charge sur les 7 000€. Le reste est à partager entre les communes restantes. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 4- Règlement eau potable de la commune

Ce règlement a été élaboré avec IT05. Un point important dans ce règlement qui donne des obligations aux usagers et à la commune, mais demeure obligatoire, est qu'en cas de création d'un branchement par un propriétaire, ce sera entièrement à la charge du propriétaire. En l'absence de règlement, il pouvait y avoir contestation. Ce règlement donne aussi certaines règles au niveau de l'usage, des protections antigel etc. Pour le moment, toutes les interventions sur les bouches à clés ne sont pas facturées par la commune, et les gens ne sont pas encouragés à demander à fermer l'eau sur une période de 6 mois par exemple pour la remettre ensuite. **Hervé GOUILLON** réfléchit à la possibilité de mettre en place, comme dans beaucoup de communes, une taxe de raccordement au réseau. **Mathieu ANTOINE** reconnaît que la question n'a pas été abordée lors de la rédaction du règlement. **Vote POUR à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

Ø **Frédérique MARROU** a rencontré des touristes venus hors saison, arrivés à la gare de Montdauphin-Guillestre et sans aucune navette pour monter. Les communes du Queyras ne pourraient-elles pas instaurer un système de navette à la demande ? Pour éviter de perdre certains visiteurs hors saison ?

Ø **Charlotte POUDEROUX** et **Delphine MATHIEU** informent qu'il n'y plus aucun éclairage public dans tout le villard. Une demande a été faite auprès d'INEO.

Ø **Charlotte POUDEROUX** informe que des visiteurs lui ont demandé ce qui avait été fait pour la caméra de la maison « la Bobinette » qui donne sur la voie publique. **Mathieu ANTOINE** a déjà averti le propriétaire de cette interdiction de filmer la voie publique. Ce dernier lui a certifié que la caméra ne filmait que sa propriété.

Ø **Jacques ISNEL** rappelle que la fontaine du Châtelet a été poussée deux fois de suite en peu de temps par des camions, ce qui l'a fortement endommagée. Si **Mathieu ANTOINE** a pu faire un constat pour le premier accrochage, la deuxième entreprise, pour qui les faits n'ont été rapporté qu'après en mairie, n'a toujours pas répondu aux sollicitations de la commune.

**Clôture de séance 22h50**